

**REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON DANS LES
CIMETIÈRES DU CHEF-LIEU ET DES CADENEUX**

Après avoir constaté que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste, la commune a décidé d'entreprendre une procédure de reprise de concessions abandonnées prévue par les articles L.2223-17 et L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est une procédure longue et difficile qui a été engagée le 17 Février 2021 (date du premier constat d'abandon) dans deux cimetières de la Commune, celui du Chef-lieu et celui des Cadeneaux, et concerne neuf concessions (liste en annexe).

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise de ces concessions, en conséquence de quoi, Monsieur le Maire pourra prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu les articles L.2223-17 et L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les concessions concernées sont des concessions perpétuelles en état d'abandon manifeste constaté une première fois le 17 Février 2021 (date du premier procès-verbal) et trois ans après le 18 Juillet 2024 (date du second procès-verbal).

Considérant que le fait de ne pas entretenir la tombe est un manquement au devoir du concessionnaire à défaut de ses héritiers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE la reprise par la commune des concessions en état d'abandon figurant sur la liste en annexe.
- APPROUVE de ce fait que les terrains ainsi libérés soient à nouveau disponibles.
- AUTORISE Le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise dont-il assure la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL

LISTE DES CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON

CIMETIERE DES CADENEAUX

N°45 CARRE 1 RANG 2 N°1 (Mme VAISSE née AUREILLE)

N° 1000 CARRÉ 5 POURTOUR OUEST N° 4 (Mme Jeanne ANDREINI et Mr. Ange ROMANI)

CIMETIERE DU CHEF-LIEU

N°946 CARRE 1 POURTOUR SUD N°14 (Mr Jean FAUCHERE et Mme Fernande BOCHUD)

N°49 CARRE 1 RANG 2 N°6 (Mr. Auguste MILLE)

N°48 CARRE 1 RANG 2 N°7 (Mme Zoé CARMAGNOLLE)

N°45 CARRE 1 RANG 2 N°11 (Mr Célestin LAMBERT)

N°250 CARRE 2 POURTOUR SUD N° 17 (Mr Albert BELLONE)

N°20 CARRE 2 RANG 4 N°5 (Mme Dominique AULONNE née DEPEYRE)

N°28 CARRE 2 RANG 1 N°1 (Mr. Joseph CHAUFFERT)